



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.16/Add.1  
26 janvier 2001

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission des entreprises, de la facilitation du commerce  
et du développement  
Cinquième session  
Genève, 22-26 janvier 2001

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES,  
DE LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA CINQUIÈME SESSION**

22-26 janvier 2001

Rapporteur : M. Sivaramen Palayathan (Maurice)

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations doit être communiquée au plus tard le **vendredi 2 février 2001** à la :

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8102, télécopieur 907 0056, tél. 907 5654

## Chapitre IV

### MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION EN MATIÈRE DE SERVICES D'APPUI AU COMMERCE : LES CLEFS D'UNE CROISSANCE OFFRANT UN POTENTIEL PARTICULIER POUR LES PMA

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie des documents suivants :

Mise en valeur des ressources humaines et formation en matière de services d'appui au commerce (TD/B/COM.3/36)

Rapport de la Réunion d'experts TD/B/COM.3/32

#### A. Déclarations faites en plénière

2. Le **Directeur de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale**, présentant le point 5 de l'ordre du jour, a relevé l'importance capitale de la mise en valeur des ressources humaines en général et l'intérêt particulier qu'elle revêtait pour les services d'appui au commerce, qui constituaient le noyau central de l'action de la Division. Il a exprimé sa conviction que le téléapprentissage offrait des possibilités considérables pour ce qui est de mieux pourvoir aux besoins en formation des communautés, partout dans le monde, et a expliqué que les entreprises qui se situaient à l'avant-garde dans ce domaine avaient fait part de leurs réflexions sur le sujet à la Réunion d'experts sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation en matière de services d'appui au commerce. Il a par ailleurs appelé l'attention sur la proposition du secrétariat tendant à expérimenter dans un pays donné de nouvelles approches, comportant notamment des applications technologiques, dont les résultats seraient partagés avec d'autres pays.

3. Le **chef du Service de l'information et de la formation** a appelé l'attention sur le vaste intérêt suscité par la Réunion susmentionnée et sur l'expérience impressionnante de bon nombre d'experts qui y avaient participé, ce qui montrait bien que les pays avaient accumulé une expérience certaine même s'il restait encore beaucoup à faire. Avant d'entrer dans le détail des sujets abordés et des conclusions formulées à cette occasion, il a expliqué le caractère vital de la

mise en valeur des ressources humaines au regard du développement économique en général, les experts s'étant essentiellement intéressés aux services d'appui au commerce. Il a fait remarquer qu'un souci constant de la mise en valeur des ressources humaines était indispensable, ce qui supposait un appui à long terme et la nécessaire instauration de liens avec les mutations de l'ensemble de la société. Il a également fait remarquer qu'il était important d'appliquer la mise en valeur des ressources humaines à tout un éventail de prestataires de services d'appui au commerce. Il a mentionné à cet égard le rôle important que jouait déjà le secrétariat, par l'entremise de programmes tels que TRAINFORTRADE et TRAINMAR, pour le renforcement des institutions, et de programmes plus divers relevant de la coopération technique ou de domaines spécifiques tels que la diplomatie commerciale. Des travaux avaient déjà été accomplis dans des PMA et il était prévu que tous les travaux tiennent compte des conditions d'application propres aux pays en développement, y compris les PMA. Après avoir décrit les questions abordées et les recommandations formulées par les experts, qui étaient présentées en détail dans le document TD/B/COM.3/32, l'intervenant a expliqué la proposition d'expérience pilote axée sur la mise au point et l'application des politiques dans un pays donné et suivie d'un ou plusieurs ateliers permettant, comme indiqué dans le document TD/B/COM.3/36, de partager les résultats de cette expérience.

4. Le représentant du **Mexique**, parlant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe, dit que ce dernier, conformément aux conclusions de la dixième session de la Conférence, considérait que la mise en valeur des ressources humaines en matière de services d'appui au commerce était une question prioritaire pour la CNUCED. Approuvant les recommandations formulées, notamment la mise au point d'un cadre directeur que les pays pouvaient adapter à la situation locale, il a exprimé un intérêt particulier pour les ateliers régionaux où des propositions pouvaient être présentées et mises en forme. Il a dit son accord total avec les grandes orientations tracées par la CNUCED.

5. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant au nom du Groupe africain, a relevé la grande importance accordée à ce sujet, dont l'initiative revenait à la dixième session de la Conférence. Les services d'appui au commerce devaient constituer un pilier du développement en contribuant à la création de nouvelles entreprises. Le rapport de la Réunion d'experts indiquait clairement le travail à accomplir, les multiples parties intervenantes et la nécessité de travailler ensemble.

Cette action au plan national devait être recommandée aux gouvernements et appuyée par les institutions internationales. Un échange d'expériences était nécessaire et la CNUCED devait, en accordant une attention particulière aux PMA, aider à faire en sorte que les pays puissent retenir la main-d'œuvre qualifiée tout en encourageant les échanges de compétences. L'intervenant a approuvé la proposition tendant à élaborer un cadre directeur type et les mesures tendant, sous la direction de la CNUCED et du Centre du commerce international (CCI), à encourager l'action locale, et surtout, l'expérience pilote visant à mettre au point un cadre directeur et à agir par l'entremise d'un conseil national, laquelle expérience prendrait tout son sens si elle était menée dans l'un des PMA. Vu le nombre important des PMA en Afrique, le choix de l'un d'entre eux serait fort judicieux. Cette expérience pilote devait toutefois aller de pair avec un programme d'action complet, qui pouvait nécessiter des ressources. Le recours aux compétences avérées existant dans les pays en développement, y compris les PMA, permettait de parvenir effectivement à des résultats durables tout en limitant les coûts. Il convenait en tout état de cause de ne pas laisser s'essouffler le mouvement enclenché par la Réunion d'experts.

6. La représentante des **Philippines**, parlant au nom du Groupe asiatique et de la Chine, estimait elle aussi que la mise en valeur des ressources humaines en matière de services d'appui au commerce était un facteur de développement, en particulier dans un contexte de mondialisation. Toutes les possibilités d'amélioration dans ce domaine devaient être exploitées et, à cet égard, le rapport du Groupe d'experts était on ne peut plus opportun. L'action des pays eux-mêmes devait être suivie de près, notamment les partenariats entre secteur public et secteur privé, mais elle devait aussi être associée à un effort international. Un travail d'harmonisation s'imposait et la CNUCED devait prendre la tête de ce mouvement. À cet égard, les PMA avaient besoin d'assistance dans le domaine des ressources humaines et le Groupe asiatique et la Chine exhortaient les donateurs à leur apporter cette assistance. Il convenait toutefois de tout faire pour que cette aide soit utilisée de manière efficace, d'où la nécessité de mettre l'accent sur la formation des formateurs, afin que les professeurs d'université locaux soient davantage en mesure d'assurer la formation sur place. La CNUCED pouvait apporter l'appui nécessaire aux formateurs locaux afin que les dépenses demeurent modestes tout en produisant des résultats durables. L'intervenante a déclaré pour conclure que les recommandations formulées par le secrétariat dans le document TD/B/COM.3/36 étaient importantes, notamment celles concernant la sensibilisation, le cadre directeur type et l'expérience pilote. Elle a toutefois suggéré que la

compétence de la CNUCED soit renforcée par une expérience de terrain et proposé qu'une expérience pilote soit menée dans la région de l'Asie et du Pacifique, de préférence dans l'un des PMA, en faisant appel aux concours de pays de la région. Ce faisant, l'expérience serait efficace sans être coûteuse, encore qu'une aide financière extérieure demeurerait nécessaire.

7. Le représentant du **Népal**, faisant écho aux vues exprimées par l'intervenante précédente, a insisté sur leur importance pour les PMA et sur la nécessité de la coopération et de l'appui au plan international. Il a relevé qu'il fallait parfois chercher la main-d'œuvre qualifiée à l'étranger mais a approuvé l'idée du recours aux universités locales pour assurer la formation. Il a demandé que la CNUCED prenne contact avec les autorités nationales pour promouvoir cette idée et aider le personnel des universités à pourvoir aux besoins locaux. Il a signalé que le Népal avait envoyé des experts du secteur privé à la Réunion et que ces derniers étaient favorables au projet d'expérience pilote. À son avis, le Népal pouvait apporter un appui non négligeable à ce projet à la condition qu'il n'ait pas d'incidences financières.

8. La représentante de la **Suisse** a évoqué les différents niveaux auxquels la mise en valeur des ressources humaines pouvait être envisagée et améliorée, depuis la lutte contre l'analphabétisme jusqu'à l'utilisation des technologies avancées. Elle a proposé que la Commission procède à une analyse claire des mesures qui étaient possibles, des priorités et des inévitables limitations. Des questions plus vastes pouvaient faire l'objet d'un suivi de la part du secrétariat, par exemple les incidences de l'éducation de base, les intérêts du secteur privé et l'intégration à la politique commerciale. Elle a mentionné la table ronde tenue dernièrement par les pays de l'OCDE qui déboucherait sur des directives pertinentes, ce qui imposait d'éviter les doubles emplois.

9. Le représentant de **Cuba**, qui approuvait les déclarations faites précédemment au nom du Groupe latino-américain et caraïbe, a insisté sur l'importance de la mise en valeur des ressources humaines et de la formation pour la compétitivité et le développement. Il a toutefois appelé l'attention sur l'importance de l'éducation et a fourni des statistiques sur les taux d'alphabétisation dans différentes parties du monde. L'analphabétisme était trop élevé dans nombre de pays, alors que Cuba avait pratiquement éliminé ce phénomène en accordant une grande attention à la scolarisation des enfants, une forte proportion du PIB étant investie dans l'éducation. La formation était devenue un complément à l'éducation et Cuba avait élargi les possibilités dans

ce domaine en rendant possible l'apprentissage à distance par la télévision. Les gouvernements devaient prendre conscience de la nécessité de partir de l'éducation de base.

10. La représentante de la **Suède**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a qualifié d'éminemment judicieuse l'attention particulière accordée aux PMA. L'investissement dans l'éducation et la formation avait également des effets bénéfiques sur le plan de la répartition interne des revenus. Elle a relevé que dans tous les sujets examinés par la Commission, les ressources humaines s'étaient avérées un facteur capital et la plupart des pays étaient prêts à entreprendre une action au plan interne. Un cadre directeur était utile mais il fallait qu'il tienne compte des intérêts de toutes les parties prenantes, tire parti des institutions de mise en valeur des ressources humaines, favorise l'élaboration de normes communes et envisage la privatisation pour stimuler l'initiative privée. La communauté internationale pouvait appuyer cette action nationale visant la réforme des politiques, la promotion des meilleures pratiques et la mobilisation des efforts. L'intervenante a appelé l'attention sur la nécessité pour les pays d'intégrer les mesures envisagées à une stratégie commerciale, et a estimé nécessaire d'étudier comment les politiques de mise en valeur des ressources humaines devaient s'articuler sur les aspects plus vastes du développement humain tels que l'enseignement scolaire.

11. Le représentant de la **Jamahiriya arabe libyenne** a souligné que la mise en valeur des ressources humaines en matière de services d'appui au commerce était l'un des moteurs du développement durable. À ce titre, elle devrait être prise très au sérieux par le monde des affaires, qui devait prendre en compte la nécessité de se préparer au commerce électronique. Il a approuvé en particulier la déclaration du représentant du Groupe africain concernant la formation propre à faciliter la mise en commun des aspects bénéfiques de la mondialisation.

12. La représentante de la **Confédération internationale des syndicats libres**, organisation qui comptait de nombreux membres dans les PMA, a insisté sur le fait que la mise en valeur des ressources humaines s'inscrivait dans le long terme. Elle a signalé l'ampleur des problèmes qui restaient à résoudre en mentionnant le grand nombre des personnes, de par le monde, qui ne savent ni lire ni écrire. La mise en valeur des ressources humaines était un investissement qu'il fallait encourager par une réduction de la dette extérieure. Mais, la réussite exigeait aussi des changements structurels dans nombre de pays et ne pouvait être séparée de l'éducation. Toutes les mesures envisagées devaient être élaborées en collaboration avec les travailleurs et les

employeurs. L'intervenante a réaffirmé l'importance de l'éducation et de la formation pour tous les pays et appelé l'attention sur la réunion consacrée à la mise en valeur des ressources humaines qui avait été organisée pendant la Conférence de l'Organisation internationale du Travail en 2000.

## Chapitre V

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### A. Ouverture de la session

13. La cinquième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 22 au 26 janvier 2001. Au cours de cette session, la Commission a tenu ... séances plénières et ... réunions informelles. La session a été ouverte le 22 janvier 2001 par M. Carlos Fortin, Secrétaire général adjoint de la CNUCED.

#### B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

14. À sa 16ème séance plénière, le 22 janvier 2001, la Commission a élu le Bureau suivant :

Président : M. Martins Pavelsons (Lettonie)

Vice-présidents : M. Abdirizak Ali Musa (Kenya)  
M. Douglas Griffiths (États-Unis d'Amérique)  
M. Eberhard von Schubert (Allemagne)  
M. Julio Vasquez Roque (Cuba)  
M. Sayyed Jalaleddin Alavi-Sabzevari (République islamique d'Iran)

Rapporteur : M. Sivaramen Palayathan

#### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

15. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/33. En conséquence, l'ordre du jour de la quatrième session était le suivant :

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux



3. Renforcer la compétitivité des PME dans le contexte de l'IED dans les pays en développement : relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME
4. Renforcement des capacités pour le commerce électronique : impact de la nouvelle économie sur les secteurs traditionnels des pays en développement : commerce électronique et tourisme
5. Mise en valeur des ressources humaines et formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA
6. Ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

**D. Ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission**

(Point 6 de l'ordre du jour)

**E. Questions diverses**

(Point 7 de l'ordre du jour)

**F. Adoption du rapport de la Commission  
au Conseil du commerce et du développement**

(Point 8 de l'ordre du jour)

-----